

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLICQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPALDATE DE CONVOCATION

LE : 11/10/2021

Séance du Vendredi 15 Octobre 2021

DATE D’AFFICHAGE

LE : 22/10/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 11

VOTES : 12

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le vendredi 15 octobre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 11 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Héléna MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 4

POUVOIR : 1

PRESENTS : Yann GRUMBACH, Bénédicte VALLET, Jean-Yves SCHROEYERS, Jonathan PETIT, Serge BEGUIN, Isabelle PANCHOUT, Katia DRAGEE, Reynald AIGNEL, Lydia KONYA, Christian MAZURE.

ABSENTS EXCUSES : Tom KUBLER, Claire ESPASA, Rémy PONT, Alexandre PARIS (pouvoir donné à M.MAZURE).

Secrétaire de séance : Jonathan PETIT

Délibération : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE - AUTORISATION

Madame le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions **facultatives**. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après
- d'autoriser Madame le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 15 octobre 2021
Le Maire, Héléna MARTINEZ.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20211015-D2021-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2021